Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-046-2026

Objet : Election des Vice-Président(e)s de Saint-Brieuc Armor Agglomération

L'an 2026 le 23 avril à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Emma POEDRAS.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mickaël COSSON, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Ronan KERDRAON, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Mari COURTAS pouvoir à Abdel BELARBI, Carine MEROT pouvoir à Christian RANNO,

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 70
Nombre de votants : 72

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-046-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Election des Vice-Président(e)s de Saint Brieuc Armor Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé :

- du Président,
- d'un ou de plusieurs Vice-Président(e)(s),
- et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autre(s) membre(s).

Par délibération DB-045-2026 du 23 avril 2026, le Conseil d'Agglomération a fixé le nombre de Vice-Président(e)s à 13.

Il convient donc de procéder à l'élection des 13 Vice-Président(e)s selon les modalités définies aux articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire, au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Un conseiller communautaire peut être désigné membre du bureau sans avoir préalablement déposé sa candidature.

Avant de procéder à l'élection des Vice-Président(e)s de Saint-Brieuc Armor agglomération, et afin de simplifier et d'accélérer les opérations de vote, Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération propose d'utiliser le vote par boîtier électronique permettant d'assurer le caractère secret du scrutin.

Le Président invite chaque conseiller communautaire à voter sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L. 5211-2 et L.5211-10 ;

VU le code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte Saint-Brieuc Armor Agglomération et la répartition par commune membre ;

VU le règlement intérieur de Saint-Brieuc Armor Agglomération approuvé par délibération DB-130-2020 du 10 septembre 2020 ;

VU la délibération DB-044-2026 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 portant sur l'élection du Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

VU la délibération DB-045-2026 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 portant sur la détermination du nombre de Vice-Présidents et du nombre d'autres membres du bureau ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Élection du 1er Vice-Président

La candidature de Vincent Alleno est proposée ; qui l'accepte.
Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué
Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	5
NOMBRE D' ABSTENTIONS	2
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	64
MAJORITE ABSOLUE	33
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Vincent Alleno	61
Cigdem Aktas	2
Sylvie Guignard	1

Vincent Alleno, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1er Vice-Président et est immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

Élection du 2ème Vice-Président

La candidature de Victor Bonnot est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué
Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	2
NOMBRE D' ABSTENTIONS	6
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	64
MAJORITE ABSOLUE	33
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Victor Bonnot	61
Cigdem Aktas	1
Vincent Alleno	1
Thierry Simelière	1

Victor Bonnot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 2ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 3ème Vice-Présidente

La candidature de Sylvie Guignard est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	2
NOMBRE D' ABSTENTIONS	2

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	68
MAJORITE ABSOLUE	35
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Sylvie Guignard	64
Cigdem Aktas	3
Loïc bARBOT	1

Sylvie Guignard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 3ème Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Élection du 4ème Vice-Président

La candidature de Nathan Guinard est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	5
NOMBRE D' ABSTENTIONS	11
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	56
MAJORITE ABSOLUE	29
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Nathan Guinard	48
Vincent Alleno	3
Bruno Beuzit	2
Loïc Barbot	1
Marie Pasco	1
Michel Petra	1

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

Nathan Guinard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 4ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Election du 5ème Vice-Président(e)

La candidature de Arnaud Le Breton est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	3
NOMBRE D' ABSTENTIONS	10
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	59
MAJORITE ABSOLUE	30
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Arnaud Le Breton	57
Cigdem Aktas	1
Vincent Alleno	1

Arnaud Le Breton, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 5ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Election du 6ème Vice-Président

La candidature de Olivier Chastel est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.
Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	4
NOMBRE D' ABSTENTIONS	10

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	58
MAJORITE ABSOLUE	30
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Olivier Chastel	52
Vincent Alleno	4
Cigdem Aktas	1
Thibaut Le Hingrat	1

Olivier Chastel, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 6ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 7ème Vice-Président

La candidature de Thibaut Guignard est proposée; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	9
NOMBRE D' ABSTENTIONS	12
NOMBRE DE NON VOTES	2
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	49
MAJORITE ABSOLUE	25
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Thibaut Guignard	40
Vincent Alleno	4
Abdel Belarbi	2
Cigdem Aktas	1

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

Thibaut Le Hingrat	1
Olivier Merot	1

Thibaut Guignard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 7ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 8ème Vice-Président(e)

La candidature de Thierry Simelière est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	2
NOMBRE D' ABSTENTIONS	5
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	64
MAJORITE ABSOLUE	33
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Thierry Simelière	59
Marina André	2
Cigdem Aktas	1
Vincent Alleno	1
Patricia Briand Faller	1

Thierry Simelière ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 8ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 9ème Vice-Président(e)

La candidature de Marcel Sérandour est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	6
NOMBRE D' ABSTENTIONS	7
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	59
MAJORITE ABSOLUE	30
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Marcel Sérandour	55
Vincent Alleno	2
Loïc Barbot	1
Pascale Gallerne	1

Marcel Sérandour, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 9ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 10ème Vice-Président

La candidature de Hugues Lesage est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	6
NOMBRE D' ABSTENTIONS	4
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	62
MAJORITE ABSOLUE	32
A (ont) obtenu :	Nombre de voix

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

Hugues Lesage	60
Vincent Alleno	1
Jean Marc Labbé	1

Hugues Lesage, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 10ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 11ème Vice-Présidente

La candidature de Fanny Younsi est proposée ; qui l'accepte.

La candidature étant proposée, le scrutin est ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	5
NOMBRE D' ABSTENTIONS	2
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	64
MAJORITE ABSOLUE	33
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Fanny Younsi	64

Fanny Younsi, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 11ème Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Élection du 12ème Vice-Président

La candidature de Michel LE DUAULT est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

NOMBRE DE BLANCS	5
NOMBRE D' ABSTENTIONS	11
NOMBRE DE NON VOTES	2
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	54
MAJORITE ABSOLUE	28
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Michel Le Duault	47
Abdel Belarbi	2
Vincent Alleno	1
Loïc Barbot	1
Adil Bouklata	1
Stéphane Favrais	1
Olivier Merot	1

Michel Le Duault, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 12ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Élection du 13ème Vice-Président

La candidature de Jean marc Labbé est proposée; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	4
NOMBRE D' ABSTENTIONS	2
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	65
MAJORITE ABSOLUE	33
A (ont) obtenu :	Nombre de voix

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

Jean-Marc labbé	62
Cigdem Aktas	1
Vincent Alleno	1
Sylvie Guignard	1

Jean Marc Labbé, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 13ème Vice-Président et est immédiatement installé.

PREND ACTE que les Vice-Président(e)s ont été élus selon cet ordre :

Nom Prénom	**Qualité**
ALLENO Vincent	1er Vice-Président
BONNOT Victor	2ème Vice-Président
GUIGNARD Sylvie	3ème Vice-Présidente
GUINARD Nathan	4ème Vice-Président
LE BRETON Arnaud	5ème Vice-Président
CHASTEL Olivier	6ème Vice-Président
GUIGNARD Thibaut	7ème Vice-Président
SIMELIERE Thierry	8ème Vice-Président
SERANDOUR Marcel	9ème Vice-Président
LESAGE Hugues	10ème Vice-Président
YOUNSI Fanny	11ème Vice-Présidente
LE DUAULT Michel	12ème Vice-Président
LABBE Jean marc	13ème Vice-Président

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération et les procès verbaux d'élection seront publiés conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmises à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_046_2026-DE

RAPPELLE qu'en application des dispositions combinés des articles L.5211-2 et L.2122-12 du code général des collectivités territoriales et des articles R.67 et R.118 du code électoral, un exemplaire du procès-verbal sera, d'une part, après signature, aussitôt envoyé au préfet des Côtes d'Armor qui en constatera la réception sur un registre et en donnera récépissé, et, d'autre part, affiché dans la salle de vote et affiché avec la présente délibération dans les 24 heures au siège de Saint-Brieuc Armor agglomération à l'emplacement prévu à cet effet.

RAPPELLE également que conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2 et L.2122-13 du code général des collectivités territoriales et de l'article R.119 du code électoral, les éventuelles réclamations doivent être déposées, à peine d'irrecevabilité, au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection, à la sous-préfecture ou à la préfecture des Côtes d'Armor, ou au greffe du tribunal administratif de Rennes dans le même délai.

Saint Brieuc,
le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance

Emma POEDRAS

Le Président,

Stéphane BRIEND